

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Greffière adjointe, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 19 janvier 2016, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles à Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogations mineures présentée par madame Jacqueline Pelletier, pour la propriétaire, La Société d'habitation du Québec, pour le lot 1 654 686 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, situé au 2210, rue Edmond-Guillet, en zone publique P-18, qui a pour nature et effets :

- de permettre l'implantation d'une nouvelle aire de stationnement ayant deux (2) allées de circulations à 5 mètres d'une intersection alors que le paragraphe 1^o de l'article 495 du *Règlement de zonage* numéro 1066-05 stipule que toute allée d'accès et toute allée de circulation doivent être situées à une distance minimale de 7 mètres de toute intersection calculée à partir du point de croisement des prolongements des deux (2) lignes de rues ce qui constitue une dérogation de 2 mètres de distance entre les deux (2) allées de circulation et l'intersection;
- de permettre que l'aire d'isolement soit d'une largeur de 1,29 mètre entre la nouvelle aire de stationnement et la ligne de rue alors que l'article 537 dudit règlement stipule qu'une aire d'isolement localisée entre une aire de stationnement et une ligne de rue doit être d'une largeur minimale de 1,5 mètre ce qui constitue une dérogation de 0,21 mètre; et
- de permettre que les deux (2) aires d'isolement soient d'une largeur de 1 mètre entre la nouvelle aire de stationnement et le bâtiment alors que l'article 539 dudit règlement stipule qu'une aire d'isolement localisée autour d'un bâtiment doit être d'une largeur minimale de 1,5 mètre ce qui constitue une dérogation de 0,5 mètre.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le dix-sept décembre deux mille quinze (17 décembre 2015).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 15-50